ACADÉMIE
DE GRENOBLE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Rectorat de Grenoble**
**Division des examens et concours**

DEC DNB
Réf N° 2023 - 664/DEC-CFG/FP
Affaire suivie par :
Florence POIDEVIN
Tél : 04 56 52 77 90
Mél : ce.cfg@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Grenoble, le 16 octobre 2023

La rectrice de l'académie

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements relevant du Ministère de la Justice
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre de formation
Mesdames et Messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et Messieurs les directeurs de Mission locale

**Objet :** Certificat de formation générale – Session de janvier 2024 - Académie de Grenoble.

**Références** :

- Art. 332-23 du Code de l'éducation ;
- Arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du CFG ;
- Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 – Socle commun des connaissances, de compétences et de culture ;

Le certificat de formation générale (CFG) garantit une « maîtrise satisfaisante » des connaissances et des compétences attendues en fin de cycle 3 (niveau fin de 6ème) telles que fixées par les programmes d'enseignement. Il valide également l'aptitude des candidats à utiliser les outils de l'information et de la communication ainsi que leur capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel.

Deux sessions sont organisées dans l'académie de Grenoble pour l'année scolaire 2023-2024 : la première en janvier 2024, la seconde en juin 2024.

La présente note a pour but de préciser les modalités d'organisation de la session de janvier 2024 qui concerne :

→ Les candidats libres non soumis aux obligations scolaires ;

→ Les candidats des établissements pénitentiaires ou relevant du ministère de la Justice (CER, CEF, UEAJ, UEMO) ;

→ Les candidats en formation continue hors GRETA.

## I) Le calendrier de la session de janvier 2024

| | |
|---|---|
| **Vendredi 10 novembre 2023** | Ouverture des inscriptions au C.F.G. |
| **Jeudi 30 novembre 2023** | ➢ Date limite des inscriptions au C.F.G.<br>➢ Date limite de demande d'aménagement |
| **Lundi 15 janvier 2024** | Date limite de retour de l'attestation de formation pour les candidats individuels inscrits dans un établissement (annexe 1) |
| **Mardi 23 janvier 2024** | 9 h à 10 h : Epreuve écrite de français<br>10 h 15 à 11 h 15 : Epreuve écrite de mathématiques<br>à partir de 13h30 : Epreuve orale<br>➔ Saisie des notes des épreuves orales dans Cyclades |
| **Mardi 30 janvier 2024** | Corrections des copies *<br>➔ Saisie des notes des épreuves écrites dans Cyclades |
| **Vendredi 02 février 2024** | Jury de délibération académique |
| **Lundi 05 février 2024 fin d'après midi** | Publication des résultats CFG |

***** La procédure d'acheminement des copies des centres épreuves vers les centres de correction vous sera transmise ultérieurement.

## II) Procédure d'inscription

### 1. Les candidats individuels « grand public »

Les candidats se présentant seuls à l'examen du CFG s'inscrivent à partir de l'application Cyclades. L'ensemble des documents nécessaires à l'inscription dont une fiche d'aide à la saisie (annexe 2) est disponible sur le site académique :

https://www1.ac-grenoble.fr/article/certificat-de-formation-generale-cfg-121682

La confirmation d'inscription sera disponible sur l'espace Cyclades des candidats. Ils recevront en amont un courriel les informant de la présence de documents à télécharger sur leur espace Cyclades.

La confirmation d'inscription des candidats doit être téléchargée et retournée, par voie dématérialisée, signée et accompagnée de la copie d'une pièce d'identité pour vérification des données des candidats.

**Les candidats de plus de 16 ans** au 30 novembre 2023 devront obligatoirement présenter au moment de l'inscription une copie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté. Seuls les candidats de nationalité française sont concernés par cette modalité.

Ces documents sont à retourner par mail, **au plus tard le 30 novembre 2023** à l'adresse suivante :

ce.cfg@ac-grenoble.fr

*Il est rappelé l'importance de l'exactitude de l'état civil qui doit être conforme à celui de la pièce d'identité (document à présenter le jour de l'examen).*

### 2. Les candidats individuels relevant d'une structure de formation ou d'établissements relevant du ministère de la justice

Les structures de formation ou les établissements relevant du ministère de la justice devront inscrire leurs candidats au CFG sur l'application Cyclades **entre le 10 novembre 2023 et le 30 novembre 2023** via les liens suivants :

- Établissements privés sous contrat de l'Éducation nationale de la jeunesse (maison d'arrêt/CEF…):
  Vous accèderez à l'application par le portail ARENA (via le réseau administratif ou à l'aide de votre clé OTP) – Examens et concours – Gestion des candidats CYCLADES : https://etab.in.ac-grenoble.fr/

- Etablissements privés hors contrat, non homologués, suisses, MLDS…
  Vous accèderez à l'application via l'adresse : https://extranet.ac-grenoble.fr munis de votre identifiant (commence par cyc-) et de votre mot de passe fournis par la DSI.

Les structures ne possédant pas de compte Cyclades sont priées de contacter le rectorat au plus tôt à l'adresse suivante : ce.cfg@ac-grenoble.fr, en indiquant une adresse mail générique de préférence, via laquelle les identifiants de connexion à l'application Cyclades seront transmis par un envoi ultérieur.
Les structures n'ayant pas reçu leurs identifiants avant le mercredi 8 novembre 2023 sont priées de contacter le rectorat à l'adresse suivante : ce.cfg@ac-grenoble.fr

Les structures possédant déjà un compte Cyclades mais n'étant plus en possession de leurs identifiants sont priées de contacter le rectorat au plus tôt à l'adresse suivante : ce.cfg@ac-grenoble.fr afin que nous vous en transmettions de nouveaux.
Je vous remercie par ailleurs de veiller à la validité des adresses mail inscrites dans l'application Cyclades pour votre structure. Les informations relatives aux inscriptions de vos candidats étant transmises par ce biais, il est impératif que ces adresses mails soient valides.



**Division des examens et concours**
**Mél : ce.cfg@ac-grenoble.fr**
**Rectorat de Grenoble**
**7, place Bir-Hakeim CS 81065**
**38021 Grenoble Cedex 1**

Pendant la période d'inscriptions (du 10 novembre 2023 au 30 novembre 2023), il conviendra d'effectuer les étapes suivantes :

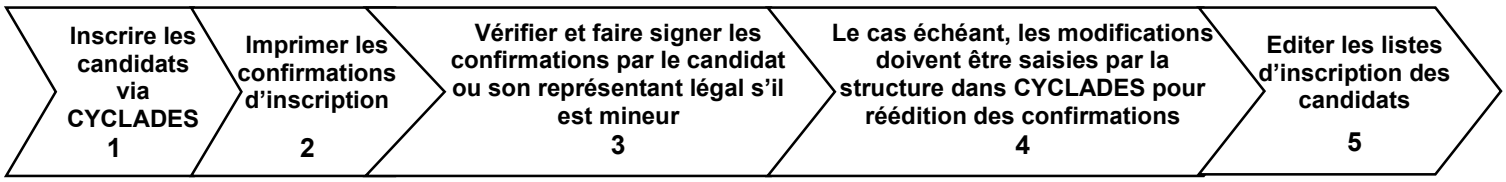


- **1) Procéder à l'inscription des candidats via Cyclades**

Rubrique : **INSCRIPTION > Inscrire > Inscrire un nouvel élève**

Pour créer une nouvelle candidature, il est nécessaire de remplir tous les onglets. Il est possible, durant la période d'inscription, de modifier les données d'une candidature.

**Les candidats de plus de 16 ans** au 30 novembre 2023 devront obligatoirement présenter au moment de l'inscription une copie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté. Seuls les candidats français sont concernés par cette modalité.

- **2), 3), 4) Editer et contrôler les confirmations d'inscriptions** des candidats :

Rubrique : **INSCRIPTION > Documents générés pour mes élèves > Confirmation d'inscription**

Si après contrôle des confirmations d'inscription des modifications sont à apporter, ces dernières doivent être effectuées sur Cyclades. Les confirmations définitives signées doivent être conservées dans la structure de formation.

- **5) Editer la liste des candidats inscrits avant la fermeture du serveur**

Rubrique : **INSCRIPTION > Génération de documents > Listes de travail**

Par ailleurs, vous trouverez en annexes 3a et 3b (aussi disponibles sur la documentation cyclades dans votre accès établissement : http://diff.in.ac-rennes.fr/index.php/cyclades/documentation-fonctionnelle-cyclades/cyclades-examens/cfg-fonctionnel-cyclades/3379-8-acteur-etablissement) des fiches de procédure vous accompagnant pour l'inscription de vos candidats.

## III) Attestation de suivi de formation

L'attestation de suivi de formation (annexe 1) avec tous les champs renseignés pour aider à la décision du jury académique doit être retournée pour le **lundi 15 janvier 2024 au plus tard** à : ce.cfg@ac-grenoble.fr

## IV) Les aménagements d'épreuves

A partir de la session de janvier 2024, la gestion dématérialisée des demandes d'aménagement se fera par l'application INCLUSCOL
Conformément à la circulaire du 8 décembre 2020 publiée au BOEN n°47 du 10 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap et à la circulaire du 14 mars 2022 venant modifier ses annexes, les demandes d'aménagement doivent être formulées au plus tard à la date de clôture du registre d'inscription, soit le **jeudi 30 novembre 2023.**
Le candidat confirmera cette information en déposant une demande d'aménagements conformément aux termes de la circulaire académique relative aux aménagements d'épreuves au titre du handicap, qui a été publiée sur le site du rectorat le lundi 09 octobre 2023 dont vous trouverez le lien ci-après :
https://pia.ac-grenoble.fr/portail/node/5016/circulaire/deccirculaireamenagement-session-2024.



Division des examens et concours
Mél : ce.cfg@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

## V) Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont définies selon l'arrêté du 19 juillet 2016.

| Epreuves et contenus | |
|---|---|
| **ECRIT de français**<br>**1 heure**<br>**Sur 120 points** | Porte sur les programmes de français<br>Evalue si le candidat est capable de lire et de comprendre un texte d'une vingtaine de lignes et de rédiger un court exercice d'expression. |
| **ECRIT de mathématiques**<br>**1 heure**<br>**Sur 120 points** | Porte sur les programmes de mathématiques.<br>Evalue principalement les compétences attendues en fin de cycle 3. Elle est constituée d'exercices à partir de documents ou de situations en rapport avec la vie pratique. La page de garde du sujet précisera la liste du matériel autorisé (calculatrice, règle graduée...). |
| **ORAL**<br>**20 minutes**<br>**Sur 160 points** | Pour tous les candidats, l'épreuve orale de vingt minutes repose sur un entretien avec le jury et peut prendre appui sur un dossier (annexe 4), préparé par le candidat. Cette épreuve permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.<br>Le dossier repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages.<br>Le dossier comporte 5 à 10 pages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Néanmoins un dossier manuscrit ne peut être refusé. |

## VI) Les convocations des candidats

Les convocations des candidats seront disponibles sur Cyclades.

Pour les candidats individuels « grand public », un mail sera envoyé sur l'adresse courriel renseignée sur Cyclades indiquant que des documents sont disponibles sur Cyclades. La convocation sera à éditer par le candidat.

Pour les candidats individuels inscrits par les structures de formation ou établissements relevant du ministère de la justice, vous pourrez éditer les convocations de vos candidats. Elles seront aussi disponibles sur le compte Cyclades personnel. En tant que centre de formation, vous serez vous aussi informés de la mise à disposition des convocations.

Chaque candidat devra être muni de sa pièce d'identité et de sa convocation le jour des épreuves. Le centre épreuve prendra les mesures nécessaires pour vérifier l'identité du candidat.

## VII) Le déroulement des épreuves

### 7.1 Les épreuves écrites

Les épreuves écrites de français et de mathématiques, d'une heure chacune, se dérouleront **le mardi 23 janvier 2024 à partir de 9 h.**

### 7.2 L'épreuve orale

L'épreuve orale se déroulera **le mardi 23 janvier 2024 à partir de 13h30**. Pour les établissements pénitentiaires, un planning particulier pourra être mis en place.



Division des examens et concours
Mél : ce.cfg@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

## VIII) Le jury académique de délibération

Le jury de délibération se tiendra le vendredi 2 février 2024.

Le jury délibèrera au vu des compétences et connaissances validées à l'occasion des épreuves ponctuelles. Il est nécessaire d'obtenir un total de points au moins égal à 200 afin d'obtenir le CFG.

Aucune épreuve, qu'elle soit écrite ou orale, n'est éliminatoire si le candidat ne s'y présente pas.

## IX) La publication des résultats

Les modalités de consultation des résultats seront publiées sur le site de l'académie :

https://www1.ac-grenoble.fr/article/certificat-de-formation-generale-cfg-121682

## X) Assistance technique

En cas de problème informatique technique de connexion, vous devez **impérativement déposer un ticket** auprès du service assistance selon les modalités suivantes :

- Établissements rattachés au ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports :
  Sur le PORTAIL DE SERVICES ET D'ACCOMPAGNEMENT (accessible également depuis le PIA) :
  https:\\assistance.ac-grenoble.fr\

- Établissements hors ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse (ministère de l'agriculture ou autre), hors contrat, centres étrangers
  Allez sur l'adresse : https://relations-usagers.web.ac-grenoble.fr/demande-assistance pour formuler votre demande.

NB : - Ne pas tenir compte des informations du pavé vert, remplissez directement le formulaire - Ne pas oublier de communiquer votre code établissement (RNE), un numéro de téléphone et une adresse mail.

**Pour la rectrice et par délégation,**
**La cheffe de la division des examens et concours**

**Laurence GIRY**

**Pièces jointes :**
Annexe 1 : Attestation de formation
Annexe 2 : Fiche d'aide à la saisie d'inscription dans CYCLADES
Annexe 3a et 3b : Mémo aide à l'inscription structures de formation
Annexe 4 : Trame dossier à présenter
Annexe 5 : Fiche « Epreuve orale »



**Division des examens et concours**
**Mél : ce.cfg@ac-grenoble.fr**
**Rectorat de Grenoble**
**7, place Bir-Hakeim CS 81065**
**38021 Grenoble Cedex 1**